

Modèles d'inclusion des enfants à besoins éducatifs particuliers (BEP) en Roumanie

AURORA LEFTER

Inspectrice /Enseignement spécialisé

Focsani Vrancea Moldavie Vrancea

La législation de l'enseignement spécial a été conçue pour répondre à des situations larges et variées. En tenant compte de cette réalité, l'éducation spécialisée, spéciale intégrée et inclusive a été organisée à tous les niveaux de l'enseignement scolaire, par type et degré de handicap.

Les unités scolaires pour éducation spéciale pour les étudiants ayant une déficience sensorielle appliquent les programmes éducatifs de l'école de masse. Ces unités conservent seulement leur structure et leur forme d'organisation après le système d'éducation spéciale, mais pour ce qui concerne le contenu des programmes scolaires, elles sont similaires aux écoles de masse. Les lycées technologiques spéciales, les classes de lycée mais les classes spéciales post-baccalauréat, sont organisées après le modèle de l'école de masse (contenu, profils, spécialisations, finalités, objectifs et / ou des compétences).

Ces unités scolaires ont des stratégies spécifiques, des moyens et des méthodes d'enseignement / apprentissage spécifiques.

Pour obtenir du diplôme, les étudiants de ces unités scolaires de l'éducation spéciale passent des examens nationaux (tests, baccalauréat ou examen de diplôme) comme tous les élèves de l'enseignement ordinaire.

Il y a des facilitations et des ajustements dans les méthodologies d'organisation et de déroulement des examens.

Pour chaque élève ayant de besoins graves, sévère, profondes ou associées, l'intervention est personnalisée avec des objectifs spécifiques de développement et des opportunités psycho-individuels.

Les élèves à besoins éducatifs particuliers bénéficient d'ajustements aux procédures d'examen même pendant les évaluations courantes.

L'intégration scolaire pour les principales catégories d'enfants à besoins éducatifs particuliers est réalisée par le biais:

a) du Centre Scolaire pour l'Éducation Inclusive

Le Centre scolaire pour l'éducation inclusive a les fonctions suivantes:

- d'intervention directe par des services psycho- pédagogiques, des conseils psychologiques dans le domaine de l'éducation inclusive pour les bénéficiaires directes: enfants / élèves/ jeunes a des besoins éducatifs particuliers, parents, enseignants dans les écoles de masse, membres de la communauté locale;
- information, formation continue des enseignants dans le domaine de l'éducation inclusive;
- soutien méthodique et scientifique dans le domaine de l'éducation inclusive pour les enseignants dans les écoles de masse;
- apprentissage, préparation à la vie adulte.

Rôles du Centre scolaire pour l'éducation inclusive:

- réalise la détection précoce et assure l'intervention immédiate pour les enfants à besoins éducatifs particuliers;
- éduque les enfants avec divers degrés et types de handicaps;
- réalise des thérapies spécifiques pour les enfants à besoins éducatifs spéciaux dans l'enseignement spécial et l'enseignement général;
- évalue, diagnostique et suit l'évolution des enfants de l'école avec les parents par le biais du comité d'évaluation interne continue;
- réalise et applique des plans de services personnalisés pour chaque enfant évalué;
- fait des adaptations curriculaires pour intégrer les enfants à besoins particuliers dans l'enseignement de masse;
- propose du soutien et / ou des thérapies spécifiques, selon le cas;
- assure l'assistance psycho-éducative pour les enfants à besoins éducatifs particuliers grâce à l'appui des enseignants itinérants, des thérapeutes, des conseillers, etc.;
- fournit une assistance psycho- pédagogique pour les enseignants offrant des programmes d'éducation compensatoire;
- favorise l'éducation inclusive;
- fournit une assistance éducative aux enfants / élèves confinés à la maison par des formes de scolarité: à la maison de l'étudiant, à fréquence réduite, etc.;

- contrôle l'évolution des enfants besoins éducatifs particuliers;
- fournit une assistance sociale et des services de demi-pension / de centre de jour pour les enfants / élèves à besoins particuliers qui en nécessite ;
- informe et conseille les familles des enfants à besoins éducatifs particuliers sur la question de l'éducation de leurs enfants;
- participe avec le Centre de Ressources du Comté et d'Assistance Educative, aux activités d'information, de formation, de perfectionnement et de documentation des enseignants des écoles ordinaires et spéciales, qui s'occupe de l'éducation des enfants à besoins éducatifs particuliers;
- valorise l'expérience pédagogique positive et promeuve des idées modernes sur l'éducation spéciale dans des publications périodiques spécialisés, par la recherche appliquée et par la création d'outils pédagogiques;
- assure les ressources humaines et matérielles nécessaires à la pratique pédagogique dans l'éducation spéciale;
- mène des activités de recherche et de consultance scientifique- méthodique, coordonnées par le Centre de Ressources du Comté
- collabore avec les institutions qui favorisent les alternatives éducatives approuvées.

b) de l'Intégration dans l'école de masse par :

-La coopération de l'école de masse avec l'école spéciale: la première coordonne le processus d'intégration et établit un partenariat actif entre les enseignants des écoles qui vont expérimenter une nouvelle façon de soutenir les activités éducatives en cours, préparant des activités scolaires par l'adaptation du matériel d'apprentissage et des moyens utilisés pendant les cours et en offrant un environnement confortable pour tous les élèves de la classe.

- L'organisation d'une classe spéciale dans l'école de masse: les enfants déficients sont intégrés dans les écoles de masse où ils interagissent avec les autres élèves, avec le soutien des enseignants et des spécialistes à l'école, pour une connaissance meilleure et une relation entre les deux catégories les enfants.

- La construction dans l'école de masse d'un espace ou des salles de classe et des ressources pour les enfants déficients, intégrés individuellement dans les classes ordinaires de l'école: l'enseignant qui s'occupe des étudiants déficients est l'enseignant de soutien qui fait des activités avec ces enfants dans l'espace spécialement aménagé dans l'école mais aussi dans la

salle de classe, lorsque les conditions le permettent, en travaillant directement avec les enseignants dans les classes où les enfants sont intégrés.

-**Le Modèle Itinérant** favorise l'intégration dans une école de masse d'un petit nombre d'enfants à besoins éducatifs particuliers résidant à petite distance de l'école. Ces élèves sont soutenus par un enseignant itinérant (spécialisée dans le travail avec des enfants avec un certain type de déficience, chez eux); c'est ainsi qu'ils peuvent participer à certaines activités scolaires.

- **Le modèle commun** est relativement similaire au modèle précédent, sauf que l'enseignant itinérant est responsable de tous les enfants handicapés dans un domaine particulier et fournit des services de soutien aux enfants et aux familles, en aidant les parents à la création de programmes d'apprentissage, de surveiller l'évolution à l'école de l'enfant, les enseignants des écoles ordinaires collaborent avec l'enfant intégré et interviennent en cas de problèmes d'apprentissage et d'adaptation des enfants à certaines exigences.

L'intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers se peut réaliser par **l'intégration individuelle dans des classes régulières** (l'intégration de 2-3 enfants à besoins éducatifs particuliers dans les classes ordinaires) **ou par la mise en place de classes différenciées** (classes de niveau) intégrées dans les écoles de masse.

Un problème très particulier se produit lors de l'intégration **des enfants aux déficiences mentales** dans des classes plus grandes (les classes V-VIII) ou vers la fin de l'école, lorsque les demandes dépassent largement leur capacité à utiliser la pensée formelle et le désir est celui d'une qualification et d'inclusion sociale par la participation à des activités productives, dépasse certaines limites.

L'intégration scolaire des enfants ayant une déficience visuelle consiste à accepter certaines conditions / recommandations qui viennent pour soutenir la participation et l'implication de l'élève dans les activités de la classe. Ainsi, un élève ayant une déficience visuelle doit être considéré comme tous les autres élèves de la classe, sans trop exagérer avec l'attention, sans être favorisé plus que son degré de déficience et la spécificité de sa déficience requiert. Dans le cas des élèves aveugles, sont impliqués des particularités qui affectent le processus d'enseignement, car ils utilisent la lecture et l'écriture Braille, ils ont besoin d'un support intuitif plus riche et plus nuancé pour la compréhension des choses enseignées, ils ont besoin de méthodes et d'adaptations particulières pour la présentation et l'assimilation du

contenu de l'apprentissage. L'intervention d'un interprète est nécessaire et aussi la répartition du temps de travail supplémentaire. Pour les enfants ayant une déficience visuelle, un élément très important à utiliser dans les activités de rétablissement et d'éducation est la capacité de compenser les pertes de vue, en raison de la plasticité du système nerveux central.

L'enseignement à domicile, respectivement la création de groupes / classes dans les hôpitaux comme des formes d'éducation adaptés.

Les bénéficiaires de ces formes d'éducation adaptés sont les enfants / élèves confinés à la maison, malades chroniques ou ayant des maladies nécessitant des périodes d'hospitalisation, avec ou sans autres handicaps associés, qui, temporairement ou de façon permanente ne peuvent fréquenter l'école de masse.

L'objectif de la scolarisation à domicile et dans les hôpitaux est d'accorder aux étudiants qui sont incapables de fréquentation de l'école de masse une chance d'atteindre un niveau approprié d'éducation correspondant aux caractéristiques individuelles, une condition pour l'intégration sociale et professionnelle.

La spécificité de l'enseignement à domicile et dans les hôpitaux est l'adaptation des possibilités de développement du processus éducatif aux possibilités d'éducation individuelle de chaque enfant et à l'environnement dans lequel ce processus se déroule.

Les bénéficiaires de l'enseignement à domicile sur une période déterminée sont les enfants / élèves confinés à la maison, les malades chroniques, avec ou sans autres handicaps associés, et les élèves convalescents longtemps après maladies / blessures qui ont nécessité une intervention chirurgicale, traitement hospitalier, etc. L'évaluation de la santé des étudiants en vue de scolarité à la maison se fait à la demande des parents / tuteur légal, basée sur un fichier individuel, soumis à l'expertise du comité des ressources du centre de comté et à l'assistance éducative (CJRAE / CMBRAE).

Les enfants scolarisés à domicile reçoivent des plans éducatifs personnalisés, appelés plans individuels d'enseignement à domicile qui sont élaborés sur les programmes scolaires adaptées par les enseignants spécialisés de l'école qui organise la scolarisation à domicile et qui sont approuvés par C.J.R.A.E./C.M.B.R.A.E.

La durée de la leçon pour l'enseignement primaire est de 45 minutes, et pour l'école secondaire est de 50 minutes. Le nombre maximal d'heures / semaine est 4h pour le primaire et 6h pour l'école secondaire.

